

SOS consommateurs : chers PTT!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **21 (1991)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chers PTT!

SOS consommateurs

Fédération romande
des consommatrices

Le nouveau courrier A ou B

Depuis le 1^{er} février, le consommateur peut choisir entre 2 tarifs. Le tarif A (comme Accélééré) qui assure une distribution du message le lendemain de la mise dans la boîte aux lettres postale. C'est ce qui se passait d'ailleurs avec le tarif à 50 cts jusqu'à cette date! En apposant un timbre à 80 cts et, à droite, soit l'autocollant A fourni gratuitement au guichet des postes, ou la lettre manuscrite A (majuscule) bien lisible, le consommateur donne sa préférence au courrier rapide.

Le tarif B, ou courrier lent (distribution dans les 2 jours ou plus après la mise dans la boîte aux lettres) reste à 50 cts.

En passant de 50 cts à 80 cts pour la lettre A, les PTT augmentent leur tarif de... 60%!

Les PTT justifient ce changement de procédé par la nécessité de mieux répartir le travail au cours de la journée afin de faire face à un manque lancinant de personnel, et aussi de permettre des meilleures conditions de travail.

Pourquoi un boycott?

La FRC avait déjà vivement réagi en juin 1990, lors de l'annonce de ces modifications de services, dénonçant cet impôt indirect prélevé sur le dos des consommateurs, tant il est vrai que les PTT fournissent déjà, chaque année, plusieurs millions aux caisses fédérales.

Aujourd'hui la FRC vous conseille le boycott du courrier A à 80 cts. Ceci s'adresse à vous lecteurs-consommateurs, mais bien sûr aussi (et surtout) aux entreprises qui, par le nombre d'envois quotidiens qu'elles font, auront la plus grosse influence sur ce nouveau système. Ce sont aussi elles qui pourront, comme on l'a dit ci-dessus, répercuter sur le prix de leurs produits et services, la hausse engendrée dans leur coût d'exploitation par le choix du service rapide.

Nous savons que nombre d'entre elles ont déjà opté pour le moins cher. Tant mieux. Ainsi de nombreuses administrations cantonales, caisses-maladie, assurances, donneront la préférence au tarif

B. D'autres n'utiliseront le A qu'en cas de nécessité. D'autres encore, n'ont hélas pas le choix, tels les bureaux de placement ou certaines banques. Mais dans la mesure du possible, elles utiliseront aussi le tarif B. Pour la rapidité, d'ailleurs, le fax est de plus en plus utilisé.

La Suisse chère

Dans le numéro de février, «J'achète Mieux» publie le résultat d'une grande enquête européenne sur l'acheminement et le coût du courrier. Il y a des différences énormes entre les divers tarifs postaux et la Suisse y apparaît comme un des plus chers (sauf pour les paquets et imprimés en poste intérieure). Et cette enquête a été réalisée avant la mise en place des nouveaux tarifs...

Si vous voulez tenter d'enrayer la hausse et la prolifération des impôts indirects, collez un timbre de 50 cts sur vos envois. (A l'exception peut-être d'une carte d'anniversaire, dont vous voulez être sûr qu'elles arrivent à la bonne date.)

Mais si vous êtes très nombreux à suivre le boycott, les PTT comprendront peut-être qu'ils font fausse route.

Et, vraiment, avons-nous vraiment besoin de tout, tout de suite? Si nous considérons le contenu quotidien de notre boîte, y a-t-il vraiment un pli, une correspondance qui n'auraient pas pu être remis au lendemain?

Enfin, si vous avez à vous plaindre, n'hésitez pas: adressez votre réclamation directement à la Direction des PTT à Berne.

Au moment où vous lirez ces lignes, le nouveau tarif à 2 vitesses des PTT sera entré en vigueur.

La FRC n'est absolument pas d'accord avec ce prélèvement sournois qu'elle assimile à un impôt indirect dont le coût, lorsqu'il s'agit de courrier d'entreprises, finira bien par se répercuter sur ce que payera le consommateur. D'où un appel au boycott du courrier A, comme vous l'avez certainement lu dans la presse quotidienne.

Nous pensons que les retraités, pour lesquels chaque sou compte, doivent soutenir ce boycott, même si nous savons que beaucoup d'entre eux entretiennent avec «leur» facteur (porteur de l'AVS mensuelle!) des liens amicaux.

Quand une lettre coûtait...
5 cts. C'était en 1921!

